

ACTION N° 6-2

PILOTES : DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU NUMÉRIQUE
DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE

France Relance : accélérer la transition numérique de l'État et des territoires

Objectifs

Le Fonds d'innovation et de transformation numérique (FITN), issu du plan de relance, doit **stimuler l'innovation numérique et accélérer la transformation numérique de l'État et des collectivités territoriales.**

En complément des budgets existants, le FITN doit permettre :

- d'accélérer des **projets numériques démontrant leur capacité à produire des résultats à court terme**
- **d'encourager le lancement de projets dans des domaines de transformation** dont les administrations se saisissent encore trop peu, en raison des difficultés de mise

292

millions d'€

au profit de l'innovation et de la transformation numérique dans le cadre du plan de relance

« Depuis 2017, le Gouvernement a entrepris une démarche sans précédent de transformation numérique du service public pour simplifier les démarches pour les usagers et faciliter pour les agents publics, l'accompagnement de ces usagers.

La crise sanitaire que nous traversons nous montre que nous devons accélérer cette transformation numérique et dans le cadre du plan de relance, ce sont 500 millions d'euros qui y sont dédiés spécifiquement. »

Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques



88

millions d'€

dédiés aux collectivités territoriales

ENGAGEMENTS PRIS

La crise sanitaire montre que l'administration doit accélérer sa transformation numérique :

- dans le cadre de France Relance, une enveloppe est dédiée spécifiquement à la transformation numérique au service des usagers
- l'administration doit, en effet, offrir des services publics en ligne plus simples, plus efficaces et plus accessibles à tous, notamment aux personnes en situation de handicap. Pour ce faire, il est nécessaire de profondément modifier et moderniser les méthodes de travail au sein de l'administration
- pour réussir cette transformation, il est essentiel de ne pas se limiter à l'État, mais d'associer également les collectivités territoriales avec lesquelles l'État travaille au plus près du terrain pour la mise en œuvre de ce plan de relance. Un travail de concertation a donc été mené avec les collectivités locales.



Le fonds sera employé à :

- accélérer la **numérisation des démarches administratives**
- favoriser le **partage des données** (ouverture, circulation et partage des données et des codes sources publics)
- soutenir les **projets et les bonnes pratiques des territoires**
- **transformer en profondeur l'action publique** grâce au numérique et à l'innovation.

BILAN À DATE

La loi de finances pour 2021 a ouvert 292 millions d'euros, mobilisables en 2021 et 2022 :

- **204 millions d'euros** pour donner les moyens à l'État et à ses opérateurs de poursuivre sa feuille de route relative à la transformation numérique complète de l'action publique via l'amélioration des démarches en ligne et de la relation aux usagers, la recherche d'une meilleure efficacité des services publics, la facilitation du partage de données entre administrations, et plus largement la poursuite de sa politique d'ouverture des données
- **88 millions d'euros** dédiés aux collectivités territoriales pour soutenir leurs projets de transformation numérique.

Octobre 2020 : mise en place du FITN afin d'accélérer la transformation numérique de l'État et des collectivités territoriales pour des actions à destination des usagers et des agents.

Décembre 2020 : 4 des guichets et appels à projets pour 8 thématiques peuvent donner lieu au dépôt de candidatures à des cofinancements selon une démarche simplifiée accessible sur le site du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.

25 janvier 2021 : ouverture du guichet France Relance destiné à la transformation numérique des collectivités locales par la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

RÉFÉRENCE DU FONDS	OBJET DU FONDS	MONTANT DU FONDS
ITN1	Dématérialisation de qualité des principales démarches administratives	32 M€
ITN2	Transformation numérique des écosystèmes	15 M€
ITN3	Extension territoriale de bonnes pratiques numériques	12 M€
ITN4	Professionnalisation des filières numériques publiques	6 M€
ITN5	Cycle de vie de la donnée	23 M€
ITN6	Innovation continue	6 M€
ITN7	Collectivités territoriales	88 M€
ITN8A	Mettre en œuvre une stratégie de contact omnicanale	20 M€
ITN8B	Mettre en œuvre et piloter l'action publique prioritaire	21 M€
ITN8C	Améliorer l'efficacité des services publics	21 M€
ITN8D	Penser et accompagner la transformation des organisations et des métiers par le numérique	21 M€

ACTION N° 6-3

PILOTE : DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU NUMÉRIQUE

Sécuriser la mise en œuvre des grands projets numériques de l'État

Objectif

Sécuriser la mise en œuvre des grands projets numériques de l'État afin d'éviter des glissements budgétaires et calendaires.

BILAN À DATE

43

projets

suivis dans le cadre du panorama des grands projets numériques de l'État



Le prélèvement à la source, mené par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

- mis en œuvre depuis janvier 2019 avec un budget global de 212 millions d'euros et une durée de 56 mois (~ 4,5ans)
- une réalisation avec succès au service des contribuables : aucun dysfonctionnement systémique à déplorer
- réunion de bilan menée fin novembre 2020 pour effectuer un retour d'expérience auprès d'autres porteurs de projets.

Publication semestrielle du panorama des grands projets numériques de l'État:

- 12^e édition du panorama publiée en novembre 2020
 - présentant 43 projets pour un budget prévisionnel de 1,86 milliard d'euros¹
 - des prévisions actualisées prévoyant une amélioration par rapport à juin 2020 sur le glissement budgétaire et calendaire :
 - o un glissement budgétaire moyen de 28,4 % (- 8,2 points par rapport à juin 2020)
 - o un glissement calendaire moyen de 24,6 % (- 2 points par rapport à juin 2020)
- suivi des projets du panorama en liaison avec les secrétaires généraux
- lancement de missions de sécurisation par la DINUM pour toute dérive constatée sur ces projets.

Une action en amont de l'intégration du projet au panorama lors de la phase de repérage des risques : les projets numériques dont le coût est supérieur à 9 millions d'euros sont soumis à l'obtention d'un avis du directeur de la DINUM, permettant d'identifier de potentielles causes de futurs glissements, formalisées et suivies par la suite dans le cadre du panorama.

Accompagnement des projets via l'offre de conseil en amont, proposée aux ministères pour les accompagner dans le lancement et la conduite de leurs grands projets numériques, afin de baisser le niveau d'incertitude sur ces projets :

- suivi des projets en cours de clôture pour éviter tout glissement calendaire
- attention particulière à porter aux projets impactant de manière récurrente les dérives
- revue de trajectoires de certains projets en cours pour une relance sur une nouvelle trajectoire vigilance accrue à porter sur les nouveaux projets entrant dans le panorama.



¹ Coûts prévisionnels pris en compte (méthode MAREVA) : coût complet du projet intégrant les investissements et deux années de maintenance

